

bureau se compose d'employés entrés dans le service public depuis 1879. Et maintenant vous voulez que ce département qui n'existe que depuis 14 ans, qui fonctionne en vertu de la loi des augmentations ou promotions, soit sur le même pied qu'un département qui est beaucoup plus ancien, et l'honorable député a tiré la conclusion que du moment que les salaires ne sont pas égaux il y a injustice pour celui qui retire le moindre salaire.

Je veux dire que l'Auditeur général n'a pas été traité avec injustice sous un autre rapport. Le service civil est un. Chaque département s'occupe de ce qui se passe dans le département voisin. Nous désirons que justice égale soit rendue entre les divers départements. Il est impossible d'établir une règle absolue qui puisse être appliquée dans tous les temps. Il y a des cas très justifiables dans lesquels on fait exception par considération de mérites et des services rendus. Mais nous essayons d'administrer le service civil d'après un principe d'uniformité dans les divers départements, et sous ce rapport il n'y a pas un département qui offre un contraste aussi marqué que le département de l'Auditeur général. La loi qui régit le service civil décreta que les employés entrèrent en fonctions au traitement minimum de \$400 par année, avec droit d'augmentation dans le cas de spécialités et que le traitement augmenta de \$50 par année jusqu'à ce qu'il atteigne le maximum de la classe. Et il en est ainsi dans les diverses classes. Or, il est probable que l'Auditeur général a nommé, proportionnellement au nombre de ses employés, des commis à des salaires plus élevés que le traitement minimum.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Est-ce que cela n'est pas nécessaire par les fonctions de son département ?

M. FOSTER : Pas du tout, dans mon opinion. Il y a plus que cela : dans les autres départements, la règle est qu'un commis de 3e classe, par exemple, a droit à une augmentation jusqu'à ce que son traitement atteigne le chiffre maximum autorisé par la loi, après quoi il a droit de demander d'être promu. C'est la règle générale et nous nous conformons à cette règle.

M. MILLS (Bothwell) : Non.

M. FOSTER : Oui. Mon honorable ami pourra trouver qu'on a agi différemment par exception. Mais l'exception prouve la règle, et je parle de ce qui est de règle ; naturellement, il peut y avoir déviation à la règle quand une vacance surgit pour cause de décès ou autrement, et le ministre choisit l'individu le plus apte à remplir la vacance. La conséquence en est qu'un employé ainsi promu entre dans une classe plus élevée avant d'avoir atteint le traitement maximum de sa classe première. Mais dans ces cas, non de promotions mais d'augmentations en ce qui regarde la classe et la promotion d'employés qui sont ainsi choisis avant d'avoir atteint le plus haut degré de leur classe, vous verrez que le département de l'Auditeur général fournit des exemples exceptionnels. En voici un : en 1879, M. Thomas Porter est nommé à ce département avec un salaire de \$800, soit \$400 au-dessus du traitement minimum. M. Lynch est entré avec un salaire de \$400. Ce salaire fut élevé de \$500 à \$700, élevé de nouveau de \$750 à \$1,100, puis a atteint par accroissement annuel le

haut chiffre de \$1,350. Il y a encore le cas de F. Hayter qui a été nommé aux appointements de \$700 par année, soit \$300, au delà du traitement minimum, et qui graduellement s'est fait un traitement de \$850. Il est monté de \$850 à \$1,100, puis à \$1,150, puis à \$1,400, après cela on a trouvé le moyen d'augmenter son traitement de \$1,700 à \$1,800. Et aujourd'hui il retire \$2,000 par année.

Je doute qu'on puisse trouver dans n'importe quel autre département une promotion aussi rapide, effectuée en dépit de la règle générale.

Prenez le cas de J. Gorman, qui a été nommé aux appointements de \$700, est monté de là à \$850, par des augmentations normales, puis a sauté à \$1,100, et même à \$1,150, comme augmentation d'une simple année, et qui a été promu à \$1,400. Et aujourd'hui il retire \$2,000. Je n'ai rien à dire contre ces employés, ce sont tous de bons employés et l'Auditeur général en fait de grands éloges ; mais je signale ces faits afin de faire remarquer que le ministre des Finances n'a pas été très dur pour le département de l'Auditeur général. M. Bolton est entré en fonctions avec des appointements de \$700, par année ; M. Balderson est entré en fonction avec des appointements de \$800, puis son traitement a été porté à \$850, puis il a été promu à \$1,100, et transféré. M. J.-C. McDonald a été nommé avec des appointements de \$700 ; M. Bissonnette de même. Si je ne me trompe, ces deux employés ont été transférés du département des Postes, et l'on devrait tenir compte de cela. Mademoiselle Baldwin est entrée en fonctions avec des appointements au chiffre de \$500 ; Reid est entré en fonctions avec un chiffre d'appointements de \$800, et M. Kearns, qui a été transféré du département des Postes avec un traitement de \$700, est monté à \$800, puis à \$1,100, et il retire aujourd'hui \$1,350, M. Martin qui est entré avec des appointements de \$800, a augmenté graduellement jusqu'à \$850, et a été promu à \$1,100. M. Stevenson a été nommé avec un traitement de \$600, ce salaire fut porté à \$900, et puis à \$1,100. M. Hayes transféré du département des Postes est entré en fonctions avec un traitement de \$650, ce salaire s'est élevé jusqu'à \$850 et le voici au chiffre de \$1,100. Il en est de même à l'égard de M. Moore qui a reçu des appointements de \$700, et par accroissement atteint \$800 et enfin reçoit aujourd'hui \$1,100. En ce qui regarde les autres employés de ce département ils paraissent avoir été nommés avec des traitements de \$400 à \$500, ceci prouve que dans le département de l'Auditeur général, non seulement les employés ont été nommés en beaucoup de cas avec des appointements dépassant le traitement minimum, mais qu'il leur a été donné un rapide avancement, si vous consultez l'histoire du département vous verrez qu'il n'y a eu aucune mesure prise pour entraver la liberté de l'Auditeur général en ce qui concerne la demande qu'il ne cessait de prôner, et qu'il était anxieux de réaliser, savoir, d'avoir pour employés des personnes graduées dans une université. Il était disposé à offrir des avantages particuliers à ces personnes graduées pour les induire à accepter un emploi. J'ai admis cette demande et l'un après l'autre les employés ont été nommés à des traitements plus élevés que le minimum.

D'autres questions ont été touchées par mon honorable ami, mais je crois avoir discuté les principales.

En ce qui concerne la pétition, mon honorable ami a soulevé la question de correspondance